

---

# Norme internationale 1923

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Plastiques et caoutchoucs alvéolaires — Détermination des dimensions linéaires

*Cellular plastics and rubbers — Determination of linear dimensions*

Deuxième édition — 1981-09-01

# Sample Document

get full document from [standards.iteh.ai](https://standards.iteh.ai)

---

CDU 678-496.8 : 531.71

Réf. n° : ISO 1923-1981 (F)

Descripteurs : matériau alvéolaire, mesurage de dimension.

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 1923 a été élaborée conjointement par les comités techniques ISO/TC 45, *Élastomères et produits à base d'élastomères*, et ISO/TC 61, *Plastiques*, et a été soumise aux comités membres en mai 1976.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

|                 |                  |                 |
|-----------------|------------------|-----------------|
| Allemagne, R.F. | Hongrie          | Pologne         |
| Australie       | Inde             | Portugal        |
| Autriche        | Iran             | Roumanie        |
| Belgique        | Israël           | Royaume-Uni     |
| Brésil          | Italie           | Suède           |
| Canada          | Japon            | Suisse          |
| Corée, Rép. de  | Mexique          | Tchécoslovaquie |
| Espagne         | Nouvelle-Zélande | Turquie         |
| Finlande        | Pays-Bas         | URSS            |
| France          | Philippines      | USA             |

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 1923-1972), ainsi que la Recommandation ISO/R 1794-1967, dont elle constitue une révision technique.

# Plastiques et caoutchoucs alvéolaires — Détermination des dimensions linéaires

## 1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale fixe les caractéristiques et le choix du matériel de mesurage et du mode opératoire à suivre pour la détermination des dimensions linéaires de plaques, blocs ou éprouvettes en matériaux alvéolaires (souples et rigides).

## 2 Définition

Dans le cadre de la présente Norme internationale, la définition suivante est applicable :

**dimension linéaire** : Distance la plus courte mesurée avec un instrument mentionné dans le chapitre 3, entre deux points distincts, entre deux droites parallèles ou entre deux plans parallèles délimités par les angles, les arêtes ou les faces de l'éprouvette du matériau alvéolaire.

## 3 Matériel de mesurage

**3.1 Micromètre à cadran**, ayant une surface de mesure de 10 cm<sup>2</sup> environ.

La pression exercée par la touche doit être de  $100 \pm 10$  Pa<sup>1)</sup> et la justesse de lecture doit être de 0,05 mm.

**3.2 Palmer**, dont la surface de mesure doit avoir un diamètre minimal de 5 mm et, en aucun cas, non inférieur à cinq fois le diamètre moyen des alvéoles, permettant la lecture avec une justesse de 0,05 mm. L'emploi du palmer est réservé aux matériaux alvéolaires rigides, en raison de la difficulté à déterminer le début de compression d'un matériau alvéolaire souple.

**3.3 Pied à coulisse**, ayant une graduation permettant la lecture avec une justesse de 0,1 mm.

**3.4 Règle ou ruban métallique**, gradué(e) en millimètres et permettant la lecture avec une justesse de 0,5 mm.

## 4 Mode opératoire

### 4.1 Choix du matériel de mesurage

Le choix du matériel de mesurage doit être fait en fonction de la justesse correspondant aux dimensions à mesurer (voir le tableau).

a) Lorsqu'une justesse de 0,05 mm est exigée, utiliser le micromètre à cadran (3.1) ou le palmer (3.2). L'emploi du palmer est admis uniquement pour les éprouvettes de matériau alvéolaire rigide ayant une forme qui ne permet pas l'utilisation du micromètre à cadran.

Une justesse de 0,05 mm ne doit pas normalement être exigée pour des dimensions supérieures à 10 mm.

b) Lorsqu'une justesse de 0,1 mm est exigée, utiliser le pied à coulisse (3.3).

Cette justesse de 0,1 mm ne doit pas normalement être exigée pour des dimensions supérieures à 100 mm.

NOTE — Dans ce cas, il est également possible d'utiliser le micromètre à cadran ou le palmer (pour matériau alvéolaire rigide seulement), mais alors la justesse exigée ne doit pas être plus grande que celle du pied à coulisse.

c) Lorsqu'une justesse de 0,5 mm est exigée, utiliser la règle ou le ruban métallique (3.4).

NOTE — Dans ce cas, il est également possible d'utiliser le pied à coulisse, mais alors la justesse exigée ne doit pas être plus grande que celle de la règle ou du ruban métallique.

1) Les micromètres à cadran du commerce avec pression par ressort peuvent ne pas satisfaire à cette condition. Un exemple de projet d'appareil approprié est donné en annexe.